



Genève, le 21 octobre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Composition des départements consécutivement à l'élection d'un nouveau conseiller d'Etat

A la suite de l'élection de M. Nicolas Walder le dimanche 19 octobre, deux réunions de travail ont permis de décider de la future composition des départements et de leur attribution. La stabilité et l'équilibre des politiques publiques ont été au cœur des échanges et des décisions prises en vue du nouveau dispositif gouvernemental.

Ce lundi 20 octobre et ce mardi 21 octobre, le Conseil d'Etat s'est réuni dans sa configuration à venir afin d'arrêter l'organisation des départements. A mi-législature et tandis que le gouvernement s'est engagé à présenter un plan d'économies au printemps 2026, les échanges se sont appuyés sur les deux grands principes de stabilité politique et d'équilibre.

Au niveau organisationnel, les décisions suivantes ont été prises:

Le département de l'économie et de l'emploi, dirigé par Mme Delphine Bachmann, se voit élargi de la nouvelle politique publique de l'énergie en tant que secteur clé pour l'économie et ses conditions cadres, dont l'enjeu est de garantir la sécurité et la diversité de l'approvisionnement énergétique. Ce transfert fait également sens avec la stratégie économique présentée au mois d'août 2025.

Concrètement, il s'agit de rattacher au département de l'économie et de l'emploi l'office cantonal de l'énergie (OCEN) et les Services industriels de Genève (SIG).

Le département du territoire est maintenu, pour le reste, dans sa composition. Il sera dirigé par M. Nicolas Walder. Ce département, qui regroupe en particulier les politiques publiques de l'aménagement, du logement, de l'environnement ainsi que l'office cantonal des bâtiments, doit conduire le développement du canton tout en tenant compte des grands enjeux que sont la transition écologique et l'équilibre territorial.

Il n'est procédé à aucun autre changement de structure.

La nouvelle composition des départements sera formellement adoptée en séance extraordinaire du Conseil d'Etat le 31 octobre prochain. Elle fera ensuite l'objet d'une résolution pour approbation du Grand Conseil.

Pour toute information complémentaire: M. Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Anne Monnerat, cheffe adjointe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82.